

MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@Min Finances

Paris, le 25 juin 2014 N° 092

La coopération en matière fiscale renforcée entre la France et la Suisse

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, a rencontré à Berne son homologue suisse, Eveline Widmer-Schumpf afin d'intensifier la coopération entre les deux pays en matière fiscale.

A l'occasion de ce déplacement, les deux pays ont signé un avenant à la convention bilatérale qui les lie depuis 1966 afin d'améliorer l'échange de renseignements en matière fiscale. Grâce à cet avenant, les échanges d'informations seront désormais plus simples et plus efficaces : la France pourra interroger la Suisse sur un groupe de contribuables. L'avenant prévoit également la possibilité de demander une information bancaire sans connaître l'identité de l'établissement financier teneur du compte.

Les autorités suisses se sont aussi engagées à traiter, d'ici le mois de novembre, les nombreuses demandes d'informations françaises toujours en attente de réponse. Cet engagement fera l'objet d'un suivi régulier de la part des administrations des deux pays.

Michel SAPIN a rappelé que l'amélioration des échanges d'informations à la demande n'est qu'une étape vers l'échange automatique d'informations destiné à devenir le nouveau standard international en matière de coopération fiscale. 44 pays se sont d'ailleurs d'ores et déjà engagés à mettre en œuvre cette démarche à horizon 2016.

Contact presse:

Cabinet de Michel SAPIN
01 53 18 41 13
sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr

